



**Expertise comptable  
Gestion  
Conseil  
Formation**

Votre Conseiller vous apporte, ainsi qu'à votre famille, un accompagnement personnalisé depuis votre installation jusqu'à votre transmission.

**EXPERTISE COMPTABLE**

**Comptabilité**

Vous avez le choix de confier votre comptabilité à votre association ou d'en faire la saisie vous-même, avec l'appui de votre comptable-conseil si vous le souhaitez.

**Fiscalité**

Vous êtes épaulé dans l'élaboration de vos déclarations, conseillé pour optimiser votre résultat, informé sur vos obligations fiscales.

**Social**

Vous êtes guidé dans vos choix sociaux (statut du conjoint, création de société), vous êtes conseillé en tant qu'employeur de main-d'œuvre.

**Bureau à VERVINS, LAON, CHÂTEAU-THIERRY**  
**Siège social : 10 bis rue Eugène Leduc**  
**02007 Laon - Tél. 03 23 27 37 47**

**À VOS CÔTÉS  
POUR RÉUSSIR**

A.G.C. Inscrite au tableau de l'ordre des Experts Comptables de Picardie - Ardennes

**Éditorial**



Olivier Dager,  
Président de l'Union des  
Syndicats Agricoles de  
l'Aisne

**Pas de répit**

Etre agriculteur n'est vraiment pas un long fleuve tranquille.

Après la destruction des outils de régulation voulu par une Europe libérale, après le manque d'actes concrets pour nous redonner de la compétitivité, après une pression environnementale de plus en plus pesante et coûteuse, voici que le climat s'y met. A ce jour, les nappes sont encore au dessus des seuils de vigilance, l'administration doit en tenir compte pour ne pas se précipiter.

Mais la situation des cultures et en particulier des prairies est très inquiétante. Nous devons anticiper les choses. Dans un premier temps, il est urgent que l'administration prenne ses responsabilités en acceptant le pâturage ou l'utilisation des jachères pour les éleveurs qui s'interrogent sur le stock pour l'avenir. La politique se juge par des actes plus que par des discours.



Photo : Réussir

**Economie**

**Quatre indices pour des prix moins volatils**

Présentation des indices de prix Ipampa, Ippap, Ippi et Itavi. **p.111**

**— Déclaration PAC**

**Dépôt du dossier, date limite : 16 mai**

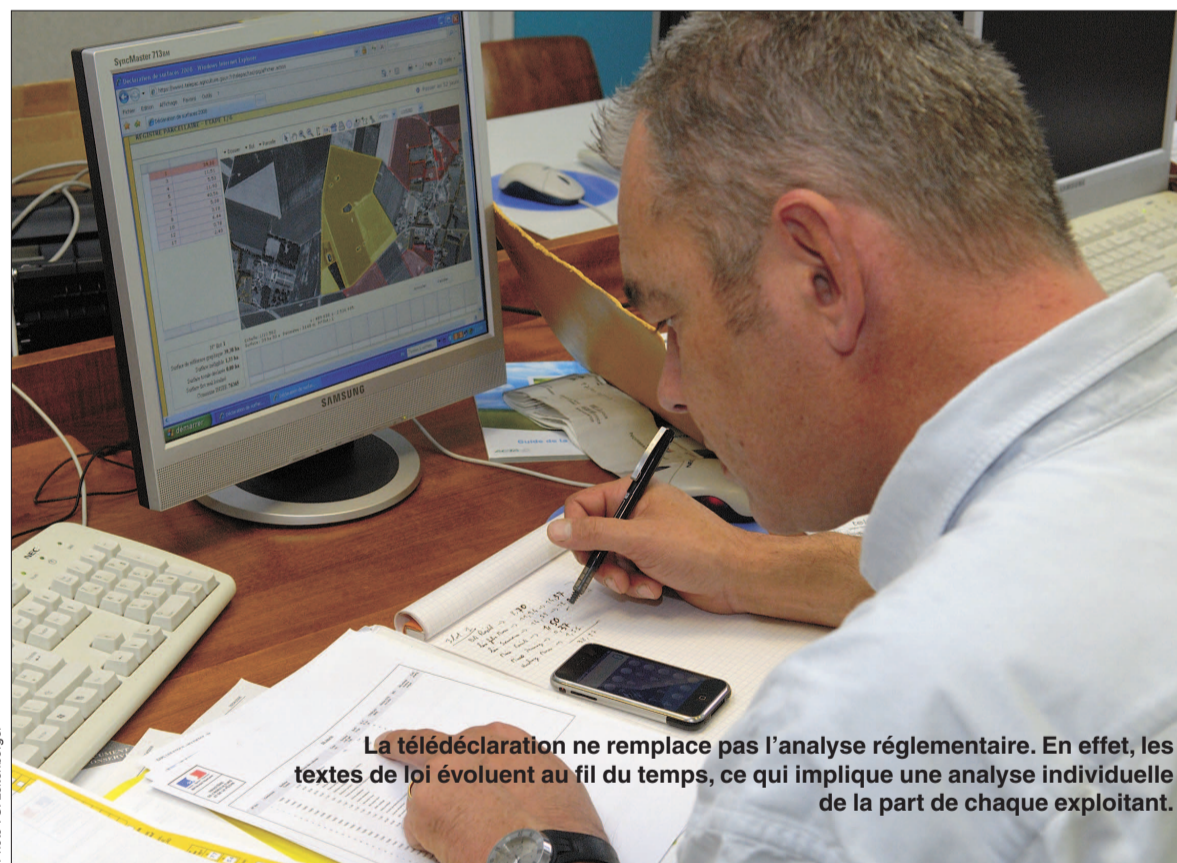


Photo : S. Leitenberger

La télédéclaration ne remplace pas l'analyse réglementaire. En effet, les textes de loi évoluent au fil du temps, ce qui implique une analyse individuelle de la part de chaque exploitant.

La déclaration reste un moment important pour l'ensemble des exploitants qui demandent à bénéficier de soutiens pour leur entreprise.

**p. 22**



Photo : S. Leitenberger

**— Climatologie**

**L'USAA, JA02 et la Chambre d'agriculture**

Les trois présidents demandent la possibilité de pâturer ou de récolter les jachères pour les éleveurs. **p.1**

**— Dossier**

**Spécial manutention : les chargeurs télescopiques**

Un dossier sur le contrôle technique obligatoire des outils de levage et sur la polyvalence des télescopiques **p.26-27**

**DEBOFFE**

Contactez dès maintenant votre vendeur :

Pierre ITSWEIRE  
06 31 78 45 73

Patrick FLEURY  
06 07 29 63 16

Dimitri DESIMEUR  
06 61 62 49 30

Votre concessionnaire **CLAAS** **LEMKEN**

**TOUT AUGMENTE !**  
**BAISSE DES PRIX CHEZ DEBOFFE**

**URVILLERS**  
**03 23 65 81 47**  
**www.deboffe.fr**

CONDITIONS SPÉCIALES SUR MATÉRIELS EN STOCK